

Sur le Concours de Doctorat...

«Le Risque de Saturation des Structures d'Accueil des Doctorants n'Existe pas»

Pr Jamal Mimouni,
Département de physique, UPMC

[El Watan interview](#) par N.Djekhar, 28 Avril 2021

1- Le Mesrs a annoncé récemment qu'il est impossible d'augmenter le nombre de places pédagogiques suite à la demande formulée par des candidats au concours du doctorat. Il a argumenté sa réponse par le fait que ce nombre relève de la compétence du comité de formation doctorale. Comment ce dernier évalue-t-il les besoins en la matière ?

Ceci est hautement discutable. Combien de non-dits et d'esquive dans cette déclaration à l'apparence anodine... La manière la plus simple de démontrer que cela n'a pas procédé ainsi est par ma "preuve par trois". Pourquoi trois postes exactement ni plus ni moins, on t-ils été attribués pour toutes les spécialités, qu'elle compte 100 enseignants (20 encadreurs potentiels) ou 15 enseignants dont disons cinq encadreurs potentiels ? Pourquoi toutes les spécialités qui ont demandés plus que trois postes (la notre par exemple ayant demandé 8), n'ont eu le droit qu'à trois ? On voudrait nous faire croire que les comités de formation doctorale (CFD) ont le pouvoir de décision en la matière mais cette réponse ne résiste pas à la confrontation aux faits.

La seule des "procédures réglementaires strictes" mentionnée par le Mr. Le Ministre semble être en fin de compte d'accorder trois postes par spécialité quelque soit le niveau de la demande (Certains concours avait eu plus de 500 candidats pour leur trois postes) et quelque soit la demande de postes des équipes pédagogiques... Si cela n'était pas le choix des CFD et ni des Comités scientifiques (Siégeant au niveau des Départements) encore moins de celui des Conseils Scientifiques de faculté, elle n'a pu être prise que par les Conseil Scientifiques d'Université dont l'unanimité de la « décision » au niveau national dans cette limitation à trois postes ne pourrait qu'émaner d'une instruction de la tutelle, ou d'un hasard extrêmement peu probable ! En fait, il est patent que cette limitation à trois postes émane du dernier cercle de décision, celui de la Commission Nationale d'Habilitation ... sous l'autorité du Ministre !

16 Entretien

Pr JAMAL MIMOUNI, Département physique, UPMC

«Le risque de saturation des structures d'accueil des doctorants n'existe pas»

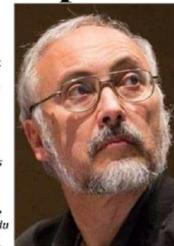
Trois postes par spécialité. Tel est le nombre de places pédagogiques fixé et retenu au concours d'accès à la formation du troisième cycle 2020/2021. Une décision qui a suscité des réactions au sein de la communauté universitaire, particulièrement des candidats malheureux à ce concours. Leurs demandes formulées auprès du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (MESRS) pour l'ouverture de postes supplémentaires n'ont pas reçu de réponse favorable. Abdelkhalil Beniane a, en effet, opposé une fin de non-recevoir auxdites requêtes, arguant cela, entre autres, par le fait que « l'organisation des concours obéit à des procédures strictes en harmonie avec les avis des conseils scientifiques, les comités de formation doctorale des établissements habilités, les chefs d'établissements, les experts auprès des conférences régionales et de la commission nationale d'habilitation. Quant au nombre de postes pédagogiques ouverts, il relève de la compétence du comité de formation doctorale ». Dans cet entretien, le Pr Jamal Mimouni, astrophysicien, déplore le nombre d'admis, réduit à trois candidats uniquement et qui selon lui « n'aura fait que multiplier les déçus, car le système LMD est un tout et en exclure la dernière phase est le décapiter, ou en tout cas le déstabiliser gravement ». Il revient aussi sur une autre décision qui « va à l'encontre des intérêts pédagogiques et scientifiques de l'université », celle concernant le non-recrutement automatique des doctorants.

Entretien réalisé par Najma Djekhar

Le Mesrs a annoncé récemment qu'il est impossible d'augmenter le nombre de places pédagogiques suite à la demande formulée par des candidats au concours de doctorat. Il a argumenté sa réponse par le fait que ce nombre relève de la compétence du comité de formation doctorale. Comment ce dernier évalue-t-il les besoins en la matière ?

Ceci est hautement discutable. Combien de non-dits et d'esquives dans cette déclaration à l'apparence anodine... La manière la plus simple de démontrer que cela n'a pas procédé ainsi est par ma "preuve par trois". Pourquoi trois postes exactement ni plus ni moins ont-ils été attribués pour toutes les spécialités, qu'elle compte 100 enseignants (20 encadreurs potentiels) ou 15 enseignants dont disons cinq encadreurs potentiels ? Pourquoi toutes les spécialités qui ont demandés plus que trois postes (la notre par exemple ayant demandé 8), n'ont eu le droit qu'à trois ? On voudrait nous faire croire que les comités de formation doctorale (CFD) ont le pouvoir de décision en la matière, mais cette réponse ne résiste pas à la confrontation aux faits.

La seule des "procédures réglementaires strictes" mentionnée par le Mr. Le Ministre semble être en fin de compte d'accorder trois postes par spécialité quelque soit le niveau de la demande (Certains concours avaient eu plus de 500 candidats pour leur trois postes) et quelque soit la demande de postes des équipes pédagogiques... Si cela n'était pas le choix des CFD et ni des Comités scientifiques (Siégeant au niveau des Départements) encore moins de celui des Conseils Scientifiques de faculté, elle n'a pu être prise que par les Conseil Scientifiques d'Université dont l'unanimité de la « décision » au niveau national dans cette limitation à trois postes ne pourrait qu'émaner d'une instruction de la tutelle, ou d'un hasard extrêmement peu probable ! En fait, il est patent que cette limitation à trois postes émane du dernier cercle de décision, celui de la Commission Nationale d'Habilitation ... sous l'autorité du Ministre !



de doctorants et certains ont effectivement demandé plus de postes, mais on leur a appliqué la règle de trois... Il y a aussi de grosses structures qui pour diverses raisons ne demandent aucun poste. Ainsi, des instituts avec leurs centaines de diplômés des différents masters n'ont pas jugé bon cette année encore d'ouvrir des formations doctorales. Il est irresponsable que des structures comme, quelque 100 enseignants de rang magistral et plus ne puissent offrir une formation. Le D de LMD ne saurait être optionnel et devrait être un droit accessible à une raisonnable proportion des diplômés de master, sinon l'U de l'université devrait être renoué en quantité, ajoutant que les recherches menées par les étudiants en phase doctorale sont à la fois la « sélection » et aussi la bête de mort de la recherche en Algérie. Ceci est un secret de Polichinelle, qui est en fait vrai en large partie dans tous les pays du monde. Sans cette ressource humaine de haut calibre et multilingue à l'écoute, le secteur de la recherche ne serait que l'ombre de lui-même, les projets de recherche tomberaient à l'eau. Dans nos pays du tiers-monde, les enseignants chercheurs titulaires ne feraient souvent que remplir leur poste en plaçant les recherches pour lesquelles ils ont obtenu leur doctorat ou leurs habilitations. Bien sûr, cette importance capitale des jeunes chercheurs ne s'applique pleinement que lorsque le secteur de la recherche marche à bonne vitesse pour valider cela. Hélas chez nous, les dysfonctionnements de la recherche dans certaines branches font que des candidats potentiels parfois quelque dix ans pour terminer leur thèse s'ils n'abandonnent pas avant. A titre illustratif, la non-disponibilité au niveau des boursiers de protection R, prouvé de leur pour l'écriture d'un article, pendant plus d'un an les archives d'un grand laboratoire universitaire de l'Etat algérien, bloquant doctorants, projets de recherche et analyses génétiques de patients.

Donc au final, rien n'a vraiment changé quant au nombre global de postes offerts : on a juste multiplié le nombre de déçus. L'autolettre quand même que les candidats reçoivent pas de réponse, et en moyenne et selon les filières, un tiers et un quart des candidats se sont présentés effectivement aux différents concours. Je pense que beaucoup, après avoir parcouru les interminables listes de candidats en cherchant leurs noms, ont dû conclure en la futilité statistique pour eux d'y participer, d'autant plus qu'une large proportion d'entre eux résidait hors wilaya.

Quant au recrutement automatique des doctorants, c'est une idée saugrenue qui ferait complètement « écarter » l'université si elle était appliquée et ce, pour différentes raisons assez évidentes. Il reste que la situation de ces centaines de «docteurs diplômés» devrait nous interpellier au plus haut point. Dans d'autres pays, les titulaires des offres d'emploi dans une majorité de secteurs demandeurs, et que nos doctorants diplômés ne voient que l'autolettre comme secteur employeur est à la mesure des déséquilibres profonds de notre économie et de son incapacité à valider.

Pourrait-on augmenter le nombre de postes de doctorat sans pousser jusqu'à ses limites la capacité d'accueil de différents départements ?

Le risque de saturation des structures d'accueil des doctorants n'existe pas vraiment, car le nombre de postes proposés actuellement est encore assez faible. Ce n'est pas le problème de l'université, une chose est sûre : sans une véritable formation doctorale n'a pas d'impact.

Mardi 28 avril 2021

El Watan

ÉTUDE

N.D.

2) Selon Mr. Benziane, il y a eu 670000 étudiants qui ont postulé à 2500 concours de doctorats pour cette année. A raison de trois admissions, le compte est vite fait. Plus de 662 000 candidats ont été recalés. Peut-on penser que c'est le début de l'application de la nouvelle stratégie dans le secteur, celle qui écarte l'option automatique du recrutement des docteurs en milieu universitaire ?

Ce qui interpelle avec ces chiffres effarants c'est d'abord la tragédie vécue par tous ces candidats malheureux. En fait, cette situation a sa source dans le geste cavalier mais assez démagogique du Président qui avait annoncé l'année dernière dans la foulée de la crise sanitaire, que tous les étudiants de fin de cycle de licence devait être admis en Master et que les portes du Doctorat étaient ouvertes à tout le Monde... D'habitude, les candidats de Doctorat étaient acceptés après une étude de dossier et un certain filtrage était opéré pour limiter les flux. Une conséquence qui n'est pas anodine c'est que cette opération qui a pris des proportions titanesques dû à cette ouverture inconsidérée des vannes, a perturbé les activités pédagogiques de la plupart des Universités pour un nombre conséquent de jours, et cela pour rendre disponible les Amphis pour faire place à ces cohortes de postulants. En effet, comme on ne sait pas doser les choses et on fait trop souvent dans l'excès, les Universités ont arrêté toute activité d'enseignement ces jours là, même si les centaines de classes par Université ou se déroulent les cours et TD réguliers n'étaient pas concernés par le dispositif des concours.

Donc au final, rien n'a vraiment changé quant au nombre global de postes offerts ; on a juste multiplié le nombre de déçus. J'ajouterais quant même que les candidats n'étaient pas dupes, et en moyenne et selon les filières, seuls entre un tiers et un quart des candidats se sont présentés effectivement aux différents concours. Je pense que beaucoup d'entre eux après avoir parcouru les interminables listes de candidatures en cherchant leurs noms, ont du conclure en la probabilité évanescence pour eux d'y réussir, d'autant plus qu'une large proportion d'entre eux résidait hors Wilaya.

Quant au recrutement automatique des docteurs, c'est une idée saugrenue qui ferait complètement couler l'Université si elle était appliquée et ce pour différentes raisons assez évidentes. Il reste que la situation de ces centaines de « docteurs chômeurs » devrait nous interpeller au plus haut degré. Dans les pays « normaux », ils trouveraient des offres d'emploi dans une panoplie de secteurs demandeurs, et que nos docteurs chômeurs ne voient que l'Université comme secteur employeur est à la mesure des déséquilibres profonds de notre économie et de son incapacité de mettre à profit les potentialités humaines nationales.

3- Pourrait-on augmenter le nombre de postes de doctorats sans pousser jusqu'à ses limites la capacité d'encadrement des différents départements?

Le risque de saturation des structures d'accueil des doctorants n'existe pas vraiment car le nombre de postes proposé actuellement est somme toute assez faible. En fait, il y a deux cas grosso modo. Des départements qui pourraient prendre plus de doctorants et certains ont effectivement demandé plus de postes mais on leur a appliqué « la règle de trois ». Il y a aussi de grosses structures qui par facilité ou « fainéantise » ou des mauvaises raisons, ne demandent aucun poste. Ainsi, la Faculté des Sciences de la Nature et de la Vie et aussi celle des Lettres et des Langues (arabe, anglais et français) à Constantine¹, chacune avec ses centaines de diplômés des différents

Masters annuellement n'a pas jugé bon cette année encore de proposer des formations doctorales. Il est irresponsable que des structures comptant quelque cent enseignants de rang magistral chacune et plus, ne puisse offrir une formation doctorale. Le D du LMD ne saurait être optionnel et devrait être un droit accessible à une raisonnable proportion des titulaires de Master, sinon l'U de l'Université devrait être remis en question.

Ajoutons que les recherches menées par les étudiants en phase doctorale constituent à la fois la « lifeline » et aussi la bête de somme de la recherche en Algérie. Ceci est un secret de Polichinelle qui en fait vrai en large partie dans tous les pays du Monde. Sans cette ressource humaine de haut calibre et malléable à souhait, le secteur de la recherche ne serait que l'ombre de lui même, les projets de recherche tomberaient à l'eau. Dans nos pays du Tiers Monde, les enseignants chercheurs titulaires ne feraient souvent que ressasser tout en peaufinant les recherches pour lesquels ils ont obtenus leur doctorat ou leur habilitation. Bien sûr, cette importance capitale des jeunes chercheurs ne s'applique pleinement que lorsque le secteur de la Recherche marche à toute vapeur pour pleinement valoriser cela. Hélas chez nous, les dis-fonctionnalités de la recherche dans certaines branches font que des candidats prennent parfois quelque dix ans pour terminer leur thèse, s'ils n'abandonnent pas avant. A titre illustratif des difficultés pratiques rencontrées, la non disponibilité au niveau des fournisseurs de Proteinase K, produit de base pour l'extraction d'ADN, a paralysé pendant plus d'un an les activités d'un grand Labo de recherche universitaire de l'Est algérien, bloquant doctorants, projets de recherche et analyses génétiques de patients.

4- Exclure la dernière phase qu'est le doctorat, cela aurait-il des conséquences sur le système LMD ?

Plus fondamental encore, les postulants au doctorat constituent une ressource humaine de haut calibre, la crème de ce que compte le pays, et ne prendre que les trois premiers d'entre eux est un pur gâchis. Notons que les premiers de ces concours sont souvent des meilleurs de leur promo, et s'ils leur étaient permis de tenter leur chance à l'étranger, ils seraient accueillis à bras ouverts et excellerait tout en apportant au pays d'accueil des dividendes économiques et le prestige.

Donc oui, des départements pourraient prendre plus de candidats en doctorat s'ils étaient autorisés à le faire. Oui, les départements qui ne proposent pas de formation doctorale sont défaillants et devraient se remettre en question; le LMD est un tout et en exclure la dernière phase est le décapiter ou en tout cas le déstabiliser gravement. Non, un doctorat n'est pas une sinécure qui viendrait avec un poste universitaire clé en main, mais un passeport. Si le système global est déficient et qu'il ne lui permet pas d'obtenir de visa, ce n'est pas le problème de l'Université.

Le mot de la fin, une Université sans robuste formation doctorale n'a pas d'âme.